



Compte-rendu conseil municipal du 12 mars 2019

Date de convocation : 05 / 03 / 2019

L'an deux-mille-dix-neuf le douze du mois de mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – DELAGE - SARDIN - DUPUY-LUCE – PESTRE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mrs BOUCHER – BUNA – JACQUELIN

M. Eric BUNA donne pouvoir à Nicole MANIERE

Nombre total de conseillers : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres absents : 3

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nicole MANIERE

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Plan de lutte contre le frelon asiatique ;
- Bail pour le salon de coiffure ;
- Validation des noms et numéros des voies ;
- Licence IV communale ;
- Délibération annule et remplace mise à disposition des agents communaux au SIVOS ;
- Convention groupement de commande commune/SIAEP pour travaux assainissement ;
- Demande de subventions pour travaux aménagement de la place de la Mairie ;
- Demande de subventions pour modernisation de la Mairie ;
- Aménagement d'un plateau surélevé devant école ;
- Aide pour un voyage scolaire (collège de Montembœuf) ;
- Admission en non-valeur (budget communal) ;
- Approbation des Comptes de Gestion 2018 : Commune, Assainissement, Lotissement le Petit Mairat, Chaufferie bois, CCAS ;
- Approbation Comptes Administratifs 2018 : Commune, Assainissement, Lotissement le Petit Mairat, Chaufferie bois ;
- Questions diverses.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- Suppression du point sur la demande de subvention pour la modernisation de la mairie, les éléments du dossier n'ont pas encore été reçus, ce point sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Ajout du point : Vente de la salle des fêtes route de Mouzon.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 12/12/2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Plan de lutte contre le frelon asiatique :**

La délibération prise en conseil municipal en date du 21 juin 2017, permet la prise en charge, par la commune, de la destruction des nids de frelons asiatiques par une personne agréée pendant la période du 15 juin au 15 octobre de chaque année.

La campagne de l'année dernière a permis la destruction de 7 nids, mais les administrés ont signalés les derniers nids à la limite de la période de destruction prévue par la délibération.

Il est proposé aux conseillers municipaux de prendre une nouvelle délibération et de rallonger la période de destruction de 1 mois, soit jusqu'au 15 novembre de chaque année.

Vote Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Bail pour le salon de coiffure :**

Mme Brigitte SALLAUD, actuelle gérante du salon de coiffure au 9 place de la mairie, a cédé son fonds de commerce à Mme Delphine RODRIGUES. Mme RODRIGUES souhaite ouvrir le salon à partir du 9 avril. Il convient de résilier le bail de Mme SALLAUD et d'en signer un nouveau avec Mme RODRIGUES.

Elle souhaite également faire des travaux de rafraîchissement du salon (réfection toilettes, peinture...). Le Maire propose que, sur le bail locatif, apparaissent les points suivants :

- les factures de matériaux présentées par Mme RODRIGUES sont à déduire du montant des premiers loyers,
- le montant du loyer sera de 140 € les 12 premiers mois,
- le montant du loyer mensuel sera de 280 € après la première année.

Vote Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Validation et numéros des voies :**

Les dernières vérifications ont été effectuées pour la dénomination et la numérotation des villages de la commune. Le listing envoyé à chacun regroupe l'ensemble des nouvelles adresses ainsi que les numéros rajoutés dans le Bourg. Après en avoir délibéré, les noms de voies et les numéros présentés sont approuvés par les conseillers.

Vote Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

En ce qui concerne les panneaux de rues, les conseillers municipaux souhaitent qu'ils s'harmonisent avec les panneaux déjà existants dans le Bourg.

➤ **Licence IV communale :**

Le Maire explique que le projet d'ouverture du bar dans le Bourg, par Mme Karen HARDY, ne se réalisera pas en raison de l'incendie qui a ravagé le lieu. La délibération en date du 9 juillet 2018, concernant la mise à disposition de la licence de la commune, est donc à annuler.

La licence IV communale avait été mise à disposition du Comité d'Animation de Montembœuf à compter du 20 septembre 2000. Considérant que le CAM ne réunit plus aujourd'hui les conditions nécessaires pour exploiter la licence IV, Monsieur le Maire propose la reprise par la commune de cette licence IV. Il demande que la commune exploite par elle-même la licence IV conformément aux obligations liées à celle-ci.

Vote Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Délibération annule et remplace la mise à disposition des agents communaux au SIVOS :**

Arrivée de Catherine JACQUELIN.

Il est rappelé aux membres du conseil qu'en date du 12 décembre 2018, une délibération a été prise concernant la mise à disposition du personnel de la commune auprès du SIVOS de Montembœuf. Il convient d'annuler cette délibération car la mise à disposition d'un agent ne peut se faire que s'il est titulaire, or il avait été prévu la mise à disposition d'un agent actuellement en CDD.

Monsieur le Maire donne donc les conditions de mise à disposition des 4 agents de la commune concernés par la convention, à signer conjointement avec le président du SIVOS, et la répartition horaire de chaque agent.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Convention groupement de commande commune/SIAEP pour travaux assainissement :**

Monsieur Bournier explique qu'il s'agit de prévoir les travaux de réfection du réseau assainissement collectif situé rue Laugérias, place de la mairie, rue des Balcons et une partie de la rue Tournepiche, en même temps que les travaux sur le réseau d'eau potable. Ces travaux débiteront avant l'aménagement de la place de la mairie.

Cette convention permettra de mutualiser les travaux avec le SIAEP Nord-Est Charente et d'optimiser leurs coûts. La maîtrise d'œuvre sera portée par Hydraulique Environnement Centre Atlantique et les travaux débiteront en septembre.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Demande de subventions pour travaux aménagement de la place de la Mairie :**

Monsieur le Maire expose que l'opération d'aménagement du Cœur de village dont l'Avant-Projet Définitif a été adopté en Conseil Municipal le 12/12/2018, est décomposée en 3 tranches de travaux.

La première tranche prend en compte l'aménagement de la rue Laugérias, de la place Laurent Prat et de la rue de l'église. Le coût prévisionnel de la tranche 1 s'élève à 230 579,10 € HT soit 276 694,92 € TTC, et est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du LEADER, du schéma du bâti au niveau du département.

Le plan de financement pour ces travaux est le suivant :

	Montant de la dépende subventionnable	Pourcentage	Subventions escomptées
DETR DSIL	230 579,10€	30,00%	69 173,73 €
UE Leader	230 579,10€	34,82%	80 287,64 €
Département - Schéma du bâti	116 606,00 €	30,00%	34 981,80 €
FCTVA	230 579,10€	16,404%	37 824,20 €
Fonds propres			54 427,55 €
TOTAL TTC			276 694,92 €

% aides publiques du HT = 80 %

Autofinancement du HT : 46 135,93 €

L'opération pourrait débuter au cours du 4^{ème} trimestre 2019.

Il convient d'approuver ce plan de financement et d'envoyer les dossiers de demande de subvention.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Aménagement d'un plateau surélevé devant l'école :**

Le radar pédagogique a relevé des vitesses relativement excessives devant l'école. Les riverains se sont également plaints du non-respect des limitations de vitesse sur la portion de voie à 30 km/h.

Monsieur Le Maire explique que l'aménagement d'un plateau surélevé est en cours d'étude avec l'ADA de Chabanais.

Le montant des travaux est estimé à environ 9500 € HT. Plusieurs devis seront demandés avant de lancer les travaux.

Le conseil Municipal doit accepter cet aménagement et autoriser le maire à signer les pièces nécessaires.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Aide pour un voyage scolaire (collège de Montembœuf) :**

Un voyage Paris-Verdun est prévu du 1^{er} au 5 avril 2019 pour les élèves de 3^{ème} du collège de Montembœuf. 6 élèves originaires de la commune vont participer à ce voyage.

Le coût à la charge des familles s'élève à 305.12 €. Le collège de Montembœuf demande à la commune si elle souhaite allouer une subvention à ces enfants.

Les membres du conseil municipal souhaitent participer à hauteur de 50 € par enfant, soit un total de 300 Euros.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Admission en non-valeur (budget communal) :**

Le trésorier demande à la commune de passer des écritures d'admission en non-valeur sur le budget communal. Il s'agit d'une location d'un gîte au village vacances qui date de 2011 pour un montant de 315 €.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Approbation des comptes de gestion 2018 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, CCAS :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 des budgets commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois et CCAS.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Approbation des comptes administratifs 2018 :**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2018 de chaque budget.

Monsieur BOURNIER est élu à l'unanimité pour présider la séance et faire procéder au vote des CA hors de la présence de M. le Maire.

- **Commune :**

Le Maire donne des précisions sur le budget de la commune :

Les dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, sont stables par rapport aux dépenses de 2017 (env -2 %) et s'articulent comme suit :

- Énergie, électricité + 24%,
- Budget fêtes et cérémonies multiplié par 2 (repas des aînés suite à la dissolution du CCAS),
- Matériel roulant – 47 % (réparation tracteur, véhicules communaux).

Globalement la masse salariale reste stable (+ 2,80 %).

Le virement de la section de fonctionnement est de 438 539,24 €.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 4 %, notamment la dotation de solidarité rurale qui progresse exceptionnellement de 28 000 €. L'attribution du fonds départemental baisse quant à lui de 34 %. La location des gîtes du VVF permet une augmentation de 40 % du chapitre produits divers de gestion.

En ce qui concerne l'investissement, les principales dépenses portent sur la voirie, le FDAC et l'achat de matériel pour le service technique (tondeuse, auto laveuse, ...) et l'aménagement de la plateforme de stockage. Le tout pour un total de 150 000 € environ.

Les recettes sont le FCTVA (14 500 €) et l'excédent de fonctionnement (97 891 €).

Le capital restant dû au 31/12/18 est de 324 816 €, il représente 6 mois de recette de fonctionnement. Pour les emprunts, le capital remboursé est de 17 389 € et le montant des intérêts est de 16 392 €.

L'emprunt de l'espace socio-culturel se termine en 2019.

La capacité d'autofinancement de la commune est de 226 441 €.

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	538 574,17 €	765 015,19€	226 441,02 €
	INVESTISSEMENT	253 428,97 €	259 746,46 €	6 317,49 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		539 125,24 €	
	INVESTISSEMENT	97 891,36 €		

TOTAL FONCTIONNEMENT	765 566,26 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 91 573,87 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	19 750,73 €	- €
INTEGRATION RESULTAT CCAS N-1	FONCTIONNEMENT		1 958,13 €

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	767 524,39 €
	INVESTISSEMENT	- 111 324,60 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1	111 324,60 €
--	--------------

Vote Pour : 9 – Abstention : 1 – contre : 0

- **Assainissement :**

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	54 682,20 €	49 232,10 €	- 5 450,10 €
	INVESTISSEMENT	10 600,00 €	32 223,47 €	21 623,47 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		7 265,60 €	
	INVESTISSEMENT		118 864,36 €	

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 815,50 €
TOTAL INVESTISSEMENT	140 487,83 €

RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT		1 675,00 €
	INVESTISSEMENT	1 080,00 €	

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		3 490,50 €
	INVESTISSEMENT		139 407,83 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1	- €
--	-----

Vote Pour : 9 – Abstention : 1 – contre : 0

- **Chaufferie bois :**

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	84 866,87 €	97 337,09 €	12 470,22 €
	INVESTISSEMENT	27 600,89 €	25 015,00 €	- 2 585,89 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT	10 914,11 €	€	
	INVESTISSEMENT	2 096,96 €	€	

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 556,11 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 4 682,85 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	- €	- €
-------------------	----------------	-----	-----

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		1 556,11 €
	INVESTISSEMENT		- 4 682,85 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1	1 556,11 €
--	------------

Vote Pour : 9 – Abstention : 1 – contre : 0

- **Lotissement du Petit Mairat :**

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	INVESTISSEMENT	14 895,07 €	€	-14 895,07 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		€	
	INVESTISSEMENT		28 214,66 €	

TOTAL FONCTIONNEMENT	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	13 319,59 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	- €	- €
-------------------	----------------	-----	-----

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	€
	INVESTISSEMENT	13 319,59 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1	- €
--	-----

Vote Pour : 9 – Abstention : 1 – contre : 0

➤ **Vente de la salle des fêtes Route de Mouzon :**

Monsieur le Maire explique que M. Bonneau souhaite acheter la salle des fêtes dont il est actuellement locataire. Il est proposé aux conseillers de vendre la salle avec le terrain attenant, cadastrés AB 100 et AB 436, situés au 7 route de Mouzon, pour un montant de 15 000 €.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Questions diverses :**

- **Réunion de préparation du budget 2019 :** Elle est fixée au mardi 26 mars à 20h30. Les documents nécessaires seront envoyés aux membres du conseil municipal.
- **Invitation** au vernissage de l'exposition Stephan By Light au Crafty Café, le 13 mars de 15h à 18h.
- **Installation de refuges à chauve-souris :** L'association St Maurice Environnement propose l'installation et l'aménagement de refuges pour chauve-souris. Mme DUPUY-LUCE demande s'il est possible d'avoir plus d'informations et de voir si l'installation de ces dispositifs est nécessaire dans notre commune. Contact sera pris avec l'association.
- **Vente de l'ancienne école de Lesignac :** Monsieur Bournier indique que les locaux de l'ancienne école de Lesignac ont été mis en vente par la commune. La directrice de l'école de Cherves a demandé s'il était possible de délocaliser le verger qui avait été fait par les élèves des écoles du RPI. Il s'agit de trouver un terrain pouvant accueillir les arbres. Le conseil municipal propose le terrain derrière la chaufferie.

- **Tous aux jardins** : le concours des maisons fleuries sera relancée cette année.
- **Nouveau bureau pour le CAM** : les nouveaux membres du bureau du CAM ont été élus. Le sous-sol de la grange Chambonnaud est mis à la disposition de l'association pour y ranger leur matériel.
- **Imprévu 2019** : La question se pose de savoir si les gîtes du Village vacances seront encore à la commune au moment du festival de l'imprévu. La commune n'a pas encore d'information à ce sujet. Les membres de l'association souhaitent demander aux habitants du bourg s'ils peuvent mettre à disposition des chambres à titre gratuit pour les bénévoles, ils rechercheront également d'autres gîtes dans les environs.

Séance levée à 23h10

Le Maire, TRAPATEAU Jean-Marie

